

Conseil d'administration
ENSAG-UGA
Séance du 05 mars 2026

Délibération n°
DEL-2026-0305-2

Nombre de membres : 20
Membres en exercice : 20

Quorum début de Séance : 16

Membres présents : 12
Membres représentés : 5
Membre(s) ne prenant
pas part au vote : 00
Nombre de votants : 17

Voix favorables : 14
Voix défavorables : 00

Abstention : 03

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à quatorze heures, le conseil d'administration de l'ENSAG-UGA s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Nicolas Dubus, Président du Conseil d'Administration.

Point à l'ordre du jour :

3.1. Budget 2025 - Compte financier

Membres présents

DUBUS Nicolas,
LAJARGE Romain,
MANOLA Théa,
TIXIER Nicolas,
BARDOS Sylvia,
HANRY Camille,
VEILLEROT Marianne,
PAGIRAS Camille,
PROMAYON Seamus,
BRESSY Vincent,
POBÉ Pascaline,
ROUEDE Emmanuel,

Membres représentés

DEPOLLIER Guy (pouvoir à Nicolas Tixier),
VETTORELLO Jean-Pierre (pouvoir à Nicolas Dubus),
FEUTREN Alexandre (pouvoir à Seamus Promayon),
KERMEN Pierre (pouvoir à Emmanuel Rouede),
RANÇON Blandine (pouvoir à Pascaline Pobe, à partir de 14h20),

Membres excusés

MADRENNES Jacqueline,
LAKHNECH Yassine,
MOCELLIN Raphael.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délibération n°2 relative au Compte Financier 2025

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu le décret 2018-109 du 15 février 2018, article 8.I.2,
Vu la présentation faite en séance du Conseil d'Administration de ce jour,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration approuve le compte financier 2025 à la majorité

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants

- pour mémoire, nombre d'ETPT du titre 2 : 90,5
- nombre d'ETPT du titre 3 : 48,6 ETPT dont 43,2 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5,4 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 4 776 995 € d'autorisations d'engagement dont :
 - ▶ 2 028 833 € personnel
 - ▶ 2 082 448 € fonctionnement
 - ▶ 665 714 € investissement
- 4 689 865 € de crédits de paiement dont :
 - ▶ 2 028 833 € personnel
 - ▶ 1 911 754 € fonctionnement
 - ▶ 749 278 € investissement
- 4 518 718 € de recettes encaissées
- - 171 147 € de solde budgétaire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants

- - 117 916 € de variation de trésorerie
- - 133 478 € de résultat patrimonial
- + 77 512 € de capacité d'autofinancement
- - 472 548 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration impute le résultat à hauteur de -133 478 € en report à nouveau.

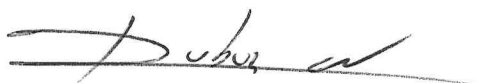
Le Conseil d'Administration approuve les tableaux 1, 2, 4 et 6 présentant

- les emplois,
- les autorisations budgétaires,
- l'équilibre financier,
- le compte de résultat,
- le bilan et l'annexe.

Fait le 05 mars 2026

Le Président du
Conseil d'Administration

Nicolas Dubus



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*